

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR  
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du 27 août 2007.

L'an deux mil sept et à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 17 août 2007, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : M.CHARLES Christian, Melle CHARLES Marie-Odile, M.DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, M.LEPEE Eric (arrivé à 20h50), Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

**Absents** : néant

**Secrétaire de séance** : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame PERROT Claudine.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2007 est approuvé à l'unanimité.

**Programme travaux voirie 2008** : la Commission des travaux se réunira prochainement afin d'établir la liste des travaux 2008, la remise des demandes de devis devant être adressée à la DDE avant le 15 septembre 2007.

**Chantier insertion 2008** : le dossier du projet de restauration du lavoir de Ménetreux est en cours. Le Maire signale qu'il a rencontré Monsieur MORETTI, directeur de l'Association SENTIERS, afin qu'il établisse un devis qui sera transmis directement à la CCS puis soumis au Conseil Municipal avant le premier octobre prochain.

**Travaux de voirie 2007** : pénalités de retard.

L'entreprise ROSA n'a pas réalisé les travaux dans le délai convenu, retard justifié par la réalisation des enrobés sur l'ensemble des communes en une seule fois (ce qui a permis d'avoir de meilleurs prix à la remise des enveloppes). A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard.

**Adhésion de la commune de Roilly au SIAEPA** : Le maire donne lecture du courrier du SIAEPA. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Convention et tarifs de vente des matériaux de remblai sur le terrain du Mont Télégraphe : habitants de la commune et extérieurs :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'établir une convention entre la Commune et les acheteurs. Les différents tarifs seront fixés lors de la prochaine séance.

**Convention et règlement frais de scolarisation école Saint-Joseph :**

L'école Saint-Joseph a adressé à la mairie une proposition de convention annuelle et la facture correspondant à la participation aux frais de fonctionnement (année 2006-2007) de 4 enfants de la Commune, soit 1890€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce par 8 voix pour et 1 abstention.

**Modifications des statuts et du règlement d'intervention du SIRTAVA :**

Suite à l'Assemblée Générale du SIRTAVA en date du 3 juillet 2007, quatre délibérations sont soumises à l'approbation du Conseil municipal. Après lecture de celles-ci, le Conseil municipal se prononce par 8 voix pour et 1 abstention pour chacune d'entre elles.

**Durée minimale du bail de location du logement communal de Chevigny :**

Suite au courrier de la Sous-Préfecture, il convient de porter la durée du bail du logement de Chevigny de 3 à 6 ans. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette nouvelle durée de bail.

**Convention médecine du travail, Centre de Gestion :**

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de résilier la convention « médecine professionnelle » au bénéfice d'une nouvelle convention pour une adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion à compter du premier janvier 2008 sur les nouvelles bases tarifaires.

**Protocole entre l'Etat et la commune de Millery** (instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol) : Le Conseil municipal prend connaissance de la réforme des autorisations d'urbanisme qui entrera en vigueur au premier octobre 2007.

**Questions et informations diverses :**

- Communication du compte-rendu de l'Assemblée Générale du Comité du SICECO du 15 juin 2007 et du compte-rendu de la CLIS du 28 juin 2007.
- Accès au chemin du Mont Télégraphe : les clefs sont désormais disponibles à la Mairie ou auprès du Maire et de la Première Adjointe.
- Bilan du 14 juillet : plus de 140 participants.
- Décision de prendre un arrêté réglementant les feux de jardin.
- Communication des avis défavorables émis par le Maire concernant l'ensemble des demandes en rapport avec le Centre de Stockage de Déchets Ultimes.
- Etude des besoins en remblai sur les chemins communaux.
- Curage de fossés.
- Réflexion sur la nécessité d'implanter de nouvelles signalisations routières (« danger-enfants », virage dangereux, sens interdit...).
- Lecture d'un arrêté du Maire de Semur en Auxois réglementant la circulation route de Charentois à Semur.
- Divers : le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal différents courriers :  
M. BONNEAU Tiéphaine, M. ROUSSELET Guy.

*Séance levée à 23h30.*